



# ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

## Fonctionnement

Question écrite n° 3546

### Texte de la question

M Michel Pelchat attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, sur le fait que selon certaines informations le nombre d'intoxications alimentaires dans les cantines scolaires serait en augmentation. Il lui demande de bien vouloir l'informer pleinement sur la réalité de cette situation.

### Texte de la réponse

Reponse. - Ces dernières années, le nombre de toxi-infections alimentaires en milieu scolaire s'est stabilisé à un niveau très bas, entre vingt et trente accidents par an, le nombre de personnes atteintes étant compris entre 1 500 et 2 500. Ce résultat est d'autant plus remarquable que les effectifs de demi-pensionnaires augmentent régulièrement. Compte tenu du fait que la moitié de la population scolarisée déjeune dans les cantines et restaurants scolaires, on peut estimer que le risque qu'un convive soit atteint est d'environ un à deux par million de repas servis. L'hypothèse d'une sous-déclaration des accidents alimentaires en milieu scolaire a pu être avancée. Elle est probablement peu importante car une toxi-infection alimentaire collective passe rarement inaperçue dans un établissement scolaire par l'émotion qu'elle soulève et l'absentéisme qu'elle peut entraîner. Les nouvelles modalités d'enquêtes sur les toxi-infections alimentaires collectives mises en place depuis le début de l'année 1988 par le ministère chargé de la santé permettront d'améliorer encore l'information sur les accidents en milieu scolaire, non pas tant sur leur nombre qu'à propos des renseignements nécessaires à une meilleure prévention. L'analyse des résultats pour l'année 1988 sera entreprise dans le premier trimestre 1989. A cette occasion, les toxi-infections alimentaires intervenant en milieu scolaire feront l'objet d'une étude spécifique.

### Données clés

**Auteur :** [M. Pelchat Michel](#)

**Circonscription :** - Union pour la démocratie française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 3546

**Rubrique :** Enseignement

**Ministère interrogé :** éducation nationale, jeunesse et sports

**Ministère attributaire :** éducation nationale, jeunesse et sports

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 10 octobre 1988, page 2782